

Dispositif participatif régional sur la Transition écologique

# AGORA - ASSEMBLÉE POUR UNE GOUVERNANCE OPÉRATIONNELLE DE LA RESSOURCE EN EAU ET LES AQUIFÈRES

## Contexte

Les enjeux de gestion de la ressource en eau et de la biodiversité aquatique sont centraux en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. De nombreux usages et l'aménagement de nos territoires dépendent de la gestion durable de ces ressources et de leur partage. Les impacts du changement climatique sur la ressource en eau vont entraîner une diminution de la disponibilité de l'eau, un risque de dégradation de la biodiversité aquatique et de la qualité de l'eau et une augmentation des conflits d'usage pour accéder à cette ressource. Il est donc essentiel d'agir et de s'engager dans des politiques d'adaptation sur le long terme.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est engagée depuis 2009 dans une politique de gestion solidaire et durable de l'eau intégrant l'adaptation aux effets des changements climatiques au travers tout d'abord de l'élaboration d'un schéma régional de la ressource en eau - le SOURSE et la définition d'une Charte régionale de l'eau.

Niveau de  
participation  
visé

Information; Consultation;  
Concertation; Co-construction

Budget  
annuel  
moyen

0 €

Axe  
concerné

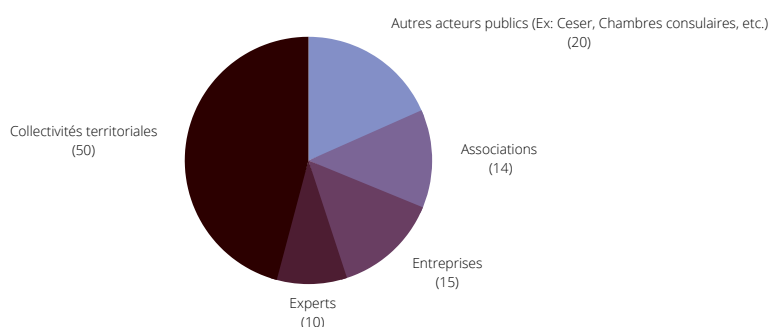
Réflexions et stratégies  
concertées/assemblée



## Objectifs

- ✓ Les deux objectifs majeurs de cette démarche stratégique sont de garantir durablement l'accès à l'eau pour tous en région et d'instaurer une gouvernance régionale ascendante et partagée autour de la gestion de l'eau.
- ✓ Fruit d'une démarche concertée avec l'ensemble des parties prenantes, la Charte régionale de l'eau a pour ambition de répondre aux enjeux de la préservation des milieux aquatiques, d'économies de la ressource, de solidarité et de partage, de préservation du patrimoine hydraulique, d'aménagement du territoire et de gouvernance.
- ✓ Dans un but d'associer et concerter les acteurs de l'eau et de l'aménagement du territoire, la Région a proposé dès 2013, à la suite du SOURSE, de créer et d'animer une instance de gouvernance partagée à l'échelon régional : l'Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en eau et des Aquifères (AGORA) pour assurer la mise en œuvre de cette stratégie régionale de la ressource en eau.
- ✓ Pour renforcer son action, la Région a sollicité et obtenu, par décret ministériel n°2018-595 du 9 juillet 2018, la délégation de missions d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, suite aux possibilités offertes par l'article 12 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

## Les parties prenantes



Nombre d'initiatives / manifestations par an :

5

## Modalités de mise en oeuvre

L'AGORA est un lieu de construction collective, de partage, d'échanges et de débats sur la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le Conseil régional pilote et anime cette démarche à la fois au niveau politique et technique.

Cette Assemblée est réunie en séance plénière au minimum une fois par an. Elle est composée de 115 membres représentant l'Etat, les collectivités et les usagers.

L'AGORA est le lieu de convergence des politiques publiques d'aménagement du territoire et de gestion de l'eau à l'échelle régionale avec pour missions :

- D'être le parlement de l'eau pour la mise en œuvre des politiques régionales de l'eau en région et l'appui aux missions d'animation et de concertation de la Région ;